



Fédération Départementale  
des Chasseurs de la Corrèze

*Siège social :*  
**6 Quartier Montana**  
**19150 LAGUENNE SUR**  
**AVALOUZE**

*Domiciliations bancaires*  
**CRCAF Tulle 27019780000**

*Tél :* 05.55.29.95.75  
*Fax :* 05.55.29.95.70  
*E-mail :* [chasseurs.19@wanadoo.fr](mailto:chasseurs.19@wanadoo.fr)  
*Site Internet:* [www.chasse-corrèze.fr](http://www.chasse-corrèze.fr)

## Communiqué aux chasseurs corréziens

### La chasse française attaquée

Les attaques des anti-chasse se multiplient ces dernières semaines en France.

- Arrêt de la chasse à la glue dans le Sud-Est
- Suspension de la chasse à la tourterelle des bois
- Attaques en référé sur les chasses aux pantés, matoles et tenderies (dans les départements des Ardennes, de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques)
- Campagne médiatique contre la chasse à courre
- Référendum d'Initiative Partagée (RIP) soutenu par Hugo CLEMENT (journaliste de France Télévision) et deux puissants hommes d'affaire (Xavier NIEL, patron de Free, et Marc SIMONCINI, ex-patron de Meetic), visant notamment à interdire la chasse à courre, le déterrage et les chasses traditionnelles. Pour que ce RIP aboutisse, il faut 185 signatures de parlementaires puis 4,7 millions de signatures de citoyens français. Actuellement, près de 140 parlementaires l'ont signé.
- Destruction de locaux de chasse et de miradors, ...

Récemment le député Cédric VILLANI, avec quatre autres signataires, a regroupé l'ensemble des mesures du RIP dans une proposition de Loi, en rédigeant une action contre la chasse à courre qui représentera rapidement un **risque d'interdiction de la chasse aux chiens courants dans toute la France**.

Enfin, le député Loïc DOMBREVAL a également déposé une proposition de Loi sur les animaux de compagnie. Dans ce projet de Loi, il est noté que la mise en danger de chiens de chasse au contact d'animaux sauvages pourrait entraîner **des sanctions vis-à-vis des chasseurs !**

Ne nous trompons pas : les anti-chasse ont commencé par attaquer des pratiques de chasse qui ne concernent pas tous les chasseurs, mais leur objectif est d'interdire purement et simplement toute chasse en France.

Si les chasseurs corréziens ont pu se sentir peu concernés par la chasse à la glue ou la chasse de la tourterelle des bois, il en est tout autrement de la chasse aux chiens courants et du déterrage.

Il est indispensable que tous les chasseurs soient maintenant solidaires contre leurs opposants qui, poussés par les résultats des dernières élections municipales et leurs premières victoires au Conseil d'Etat sur la glue et la tourterelle, vont continuer à attaquer notre passion.

Jusqu'à maintenant, aucun parlementaire de la Corrèze n'a signé le RIP. La fédération des chasseurs sera vigilante sur les décisions qui pourraient être prises et qui impacteraient la chasse et notre mode de vie corrézien. Ainsi, les représentants de la fédération vont solliciter prochainement les députés et les futurs sénateurs du département afin de s'entretenir de ce sujet avec eux, mais aussi avec les représentants de l'Etat en Corrèze.

**LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DEMANDE EGALEMENT A TOUS LES CHASSEURS CORREZIENS DE SE TENIR PRETS A SE MOBILISER SI DES ACTIONS ETAIENT ENVISAGEES AU NIVEAU DEPARTEMENTAL, REGIONAL OU NATIONAL.**

Enfin, de manière symbolique, la fédération va résilier le contrat qu'elle a avec l'entreprise Free pour les téléphones portables de ses salariés.

Le Président.



J.F. SAUVAGE